


Zones urbaines (U)
 UAc : Centre-ville de Saint-Georges
 UAd : Bourg de Didonne
 UAb : Quartier de Boubé
 UB : Extension du centre-ville
 UBh : Polycentrique de Saint-Georges
 UBp : Secteur d'habitat futur avec O.A.P.
 UC : Habitat pavillonnaire contemporain
 UCP : Secteur d'habitat futur avec O.A.P.
 UD : Habitat sur dune sous boisement
 UDM : Franges littorales bâties de la Pointe de Vallières (espaces proches du rivage)
 UE : Zone d'équipements d'intérêt collectif
 UGV : Zone de faire d'accueil des gens du voyage
 UX : Zone destinée aux activités économiques

Zones à urbaniser (AU)
 AUz : Zone à urbaniser (ZAC de Margite) : infrastructures et équipements
 AUzh : Zone à urbaniser à vocation d'habitat (ZAC Les Moulins et ZAC de Margite)
 AUzx : Zone à urbaniser à vocation d'activités (ZAC de Margite)
 1AU : Zone à urbaniser (fermée)
 1AUe : Zone à urbaniser destinée aux équipements d'intérêt collectif (fermée)

Zone agricole (A)
 A : Zone agricole

Zones naturelles (N)
 N : Zone naturelle
 Na : Secteur de constructions démontables destinées à l'animation et à la restauration sur la plage
 Nf : Secteur de l'ancienne décharge à réhabiliter
 Ne : Secteur destiné au lagunage de Pouzeau
 NL : Secteur de campings et centres de vacances en agglomération
 NLcu : Secteurs de campings et centres de vacances en coupure d'urbanisation et zone de risque feux de forêt (hors agglomération)
 Nm : Secteur maraîcher
 NR : Espaces remarquables
 Nz : Secteur destiné aux aménagements de voiries, espaces verts et gestion pluviale (ZAC de Margite et des Moulins)

N°	Objet (art. L.151-41 du C.U.)	Superficie	Bénéficiaire	N°	Objet (art. L.151-41 du C.U.)	Superficie	Bénéficiaire
ER1	Espaces verts (Av. Mocoquiers) et accès à l'îlot Mocoquiers	5500 m ²	Commune	V1	Prolongement de voirie - Emprise de 12m	1 262 m ²	Commune
ER2	Création d'un terrain de sports (Les Rousselles)	14650 m ²	Commune	V2	Prolongement de voirie - Emprise de 10m (rue Station Bigorre)	383 m ²	Commune
ER3	Réalisation d'un espace vert, de cheminements piétons et de stationnement	1315 m ²	Commune	V3	Aménagement d'un carrefour	707 m ²	Commune
ER4	Aménagement d'un équipement d'intérêt collectif	21971 m ²	Commune	V4	Élargissement et aménagement de carrefour 20'24' (avenue de Suzac - avenue du Président Dulin)	707 m ²	Département
ER5	Création d'une liaison piétonne et cyclable et d'un espace public (Didonne Sud)	1854 m ²	Commune	V5	Aménagement d'une voie piétonne - Emprise de 4m (rue de Sauge - Didonne)	507 m ²	Commune
ER6	Création d'une liaison piétonne et cyclable le long du canal de Chenamouise - emprise de 12 m - avec maintien des rivières	10858 m ²	Commune	V6	Élargissement de voirie - Emprise 10 m (chemin Margite)	6 949 m ²	Commune
ER7	Création d'une liaison piétonne et cyclable le long du canal de Chenamouise (4775-1157-710 m ²) - avec maintien des rivières	6620 m ²	Commune	V7	Élargissement de voirie - Emprise 9 m (chemin Pouzeau - Les Rousselles)	4 531 m ²	Commune
ER8	Création d'une liaison piétonne et cyclable de la rue du Naras de Boubé au Chemin de Margite - emprise 4m	2272 m ²	Commune	V8	Aménagement de la rue à l'Avion 80165 et rétablissement du corridor écologique	9 153 m ²	Département
ER9	Création d'un bassin pluvial	34 800 m ²	Commune	V9	Rectification de viaduc et recarottage de voirie - Emprise 20 m (rue Neuflyères)	14 780 m ²	Département
ER11	Création d'une liaison douce	118 m ²	Commune	V10	Élargissement de voirie - Emprise 10 m (chemin des Moulins)	4 358 m ²	Commune
				V11	Aménagement d'une voie piétonne - Emprise 1,50 m (rue Jardins)	127 m ²	Commune
				V12	Aménagement d'un carrefour franchissable (rue de la Crèche/rue du Gouverneur Miguel de Pereira)	707 m ²	Commune
				V13	Aménagement d'un carrefour (rue du Port/chemin Bel Air)	707 m ²	Département
				V14	Aménagement d'un carrefour (Avenue Paul Rouzier/Chemin Forêt Suzac)	707 m ²	Département
				V15	Élargissement de voirie - Emprise 5 m (chemin d'icacre)	1 226 m ²	Commune
				V16	Aménagement d'une piste cyclable - Emprise 3 m (rue de M&B)	1 720 m ²	Commune
				V17	Élargissement de voirie - Emprise 5 m (rue Thomas Edison)	3 490 m ²	Commune



U Nom de zone
 --- Limite de zone ou de secteur

ER Emplacements réservés (article L.151-41 du code de l'urbanisme)

L Secteurs dans lesquels un pourcentage minimum de logements locatifs sociaux est imposé (article L.151-15 du code de l'urbanisme)

E Espaces boisés classés (article L.113-1 du code de l'urbanisme)

A Arbre (sujet) en espace boisé classé (article L.113-1 du code de l'urbanisme)

Identifiés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du Code de l'Urbanisme :
 ● Élément bâti identifié à conserver
 ■ Espaces verts protégés urbains

Identifiés au titre de l'article L.151-11,2° du Code de l'Urbanisme :
 ★ Immeuble pouvant faire l'objet de changement de destination

B Bande littorale (article L.121-16 du code de l'urbanisme)

C Coupure d'urbanisation (article L.121-22 du code de l'urbanisme)

R Risque inondation par remontée de nappes

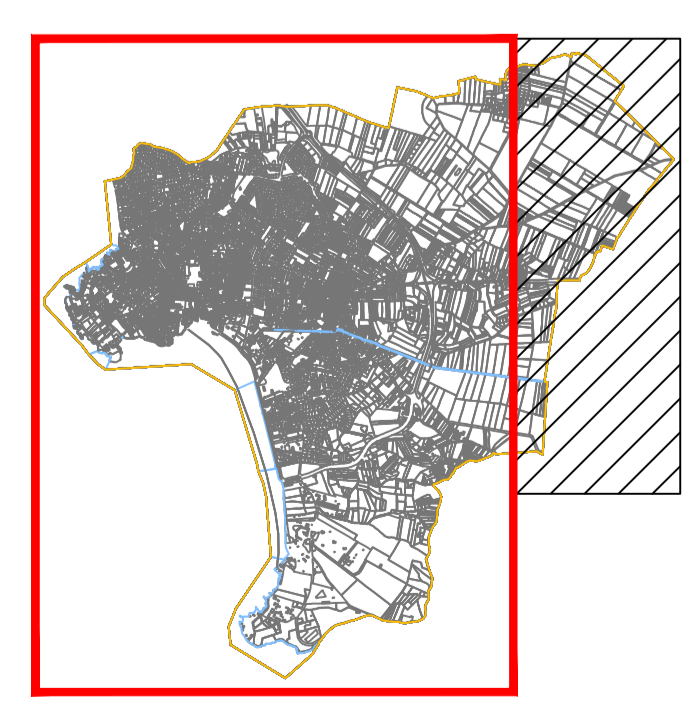
CO Couloir d'isolation acoustique (application de l'arrêté préfectoral n°99-2695 du 17 septembre 1999)

SA Zone A de saisine pour l'archéologie préventive - AP 23.01.2006
SB Zone B de saisine pour l'archéologie préventive - AP 26.01.2006

Pour information :
 ● Bâti ou PC délivré (2017)

Département de la Charente Maritime
Commune de SAINT GEORGES DE DIDONNE

PLAN LOCAL D'URBANISME
MODIFICATION N°1
 Dossier d'approbation
PLAN DE ZONAGE



ECHELLE 1/5000 PIECE N° 5.1

PLU	PRESCRIT	ARRETE	APPROUVE
REVISION n°3	18.12.2009	27.06.2017	25.03.2021
MODIFICATION n°1	31.05.2021	///	14.09.2023

CREA - GHECO - RIVIERE ENVIRONNEMENT
 GHECO - EAUMEGA

Cadastre 2015 (fourni en Avril 2016 par la CARA)

